



francetélévisions

Direction des Ressources Humaines
Siège

**PROTOCOLE D'ACCORD
RELATIF à TELEMATIN**

Les Organisations Syndicales CGT et FO ont déposé un préavis de grève le 22 novembre 2017 appelant les salarié(e)s concernés par la fabrication et la diffusion des éditions d'information de télématin à cesser le travail à compter du 28 novembre 2017 à 0H00 pour une durée indéterminée. La Direction a rencontré les représentants des organisations syndicales le 22 novembre 2017.

A l'issue des discussions il a été convenu que compte tenu de l'organisation actuelle de la fabrication des éditions d'information de télématin le nombre de monteuses planifiées seraient de 2 monteuses dédiés à l'actu et 1 monteuse dédiée à la production.

La signature du présent Protocole vaut levée immédiate du préavis de grève.

Paris, le 27 novembre 2017.

Pour la CGT

Marc CHAUVINOT
DSC

Pour la Direction

Cécile LEFEVRE

Pour FO

Nani pour SAMITIER